

Actualités sur...

... l'intégration et la ville

Bulletin d'information diffusé par l'Observatoire Régional de l'Intégration et de la Ville
ORIV Alsace

VIE DE L'ASSOCIATION

ACTUALITES

RENCONTRE DE L'ORIV :

IMMIGRATION ET INTEGRATION : LA REALITE DES CHIFFRES

La rentrée des « rencontres de l'ORIV » commence sur les chapeaux de roues avec **Jacqueline Costa-Lascoux**, le jeudi 22 septembre à 18h15 à la maison des associations (1a place des orphelins).

Elle analysera, pour nous, les récentes données statistiques dont dispose l'Observatoire Statistique de l'Immigration et l'Intégration (OSII), dont elle est directrice et nous expliquera, sans détour, toutes les limites, qu'il rencontre pour les obtenir. Dans ce débat, qui, nous espérons permettra de dissiper les fantasmes, qui ne cessent de s'amplifier actuellement, sur la présence des étrangers en France, nous aborderons aussi, le sens de l'appartenance à un groupe « communautaire », les « replis identitaires »...

Rendez-vous à ne pas manquer !!!!!

APRES-MIDI D'ECHANGES SUR LE THEME « RE-INTERROGEONS L'EXPRESSION REPLI COMMUNAUTAIRE »

Le **jeudi 22 septembre de 14h à 17 h à Sélestat**. L'équipe de l'ORIV restituera le plus fidèlement possible, les travaux des deux groupes départementaux qui se sont réunis entre janvier et mai 2005 sur ce thème.

Jacqueline Costa-Lascoux, juriste et politologue, membre du Haut Conseil à l'Intégration et directrice de l'Observatoire Statistique de l'Immigration et de l'Intégration (OSII), réagira aux réflexions menées, en mettant à profit les résultats de ses travaux de recherche.

Inscription obligatoire, dans la limite des places disponibles. Frais de participation : 5 euros.

CONNAISSANCE DES DEMANDEURS D'ASILE

L'Observatoire réalise une **étude sur « demandeurs d'asile et processus d'intégration »**. Elle doit permettre d'identifier les conséquences engendrées par l'accueil et l'accompagnement des demandeurs d'asile sur leur processus d'intégration. L'étude repose à la fois sur des **entretiens menés auprès de demandeurs d'asile et de réfugiés** et sur des entretiens avec les **structures et institutions ayant en charge ce public**, afin de mieux connaître leur fonctionnement et les problématiques auxquelles elles sont confrontées.

Ces entretiens sont quasiment menés intégralement. Certaines analyses produites sur la base de ces entretiens ont fait l'objet de réunions collectives en présence des structures rencontrées afin de confronter les points de vue. Le travail d'analyse des données doit se poursuivre d'ici la fin d'année permettant l'élaboration du rapport.

RETOUR SUR

ATLAS DE L'IMMIGRATION : CONNAITRE POUR MIEUX VIVRE ENSEMBLE

Fruit d'un partenariat entre l'INSEE, le FASILD et d'un appui technique de l'ORIV, l'« Atlas des populations immigrées » relatif à l'Alsace a été édité en juin 2005. Retrouvez sa présentation détaillée au dos dans la rubrique « Centre de documentation ».

PERSPECTIVES

RENCONTRE DE L'HABITAT ET DE L'IMMOBILIER

Depuis quelques années, l'ORIV accompagne la réflexion engagée par les élus et les professionnels du logement sur le **pays Bruche Mossig Piémont** en matière d'habitat. L'ensemble des travaux mené a permis, sur la base d'une analyse du territoire et de ses évolutions, de définir des axes d'intervention permettant un devenir équilibré, mais aussi d'identifier des moyens d'agir et des modes de faire pour y parvenir.

Compte tenu de l'enjeu que représente l'habitat sur ce territoire, il est apparu intéressant de rendre compte de ces éléments et de permettre des échanges sur ce sujet. C'est dans ce contexte qu'est née l'idée d'organiser, les 21, 22 et 23 octobre 2005, des Rencontres de l'Habitat et de l'Immobilier. Cet événement se concrétisera par :

- un **salon de l'immobilier** ouvert au grand public regroupant une quarantaine d'exposants, oeuvrant dans le domaine de l'immobilier (agences immobilières, promoteurs, architectes, notaires, banques.....),
 - l'organisation de **temps d'échanges** et de **débats** sur la base des travaux menés dans le domaine de l'habitat : conférences et tables rondes thématiques associant élus et professionnels autour de l'accès au foncier, des trajectoires résidentielles, du départ des jeunes et des perspectives de logements à développer, du développement démographique du territoire, du maintien de populations fragilisées sur le territoire...
- Evènement : Rencontres de l'Habitat et de l'Immobilier, les 21, 22 et 23 octobre 2005, Salle de la Monnaie à Molsheim, entrée gratuite.
Renseignements auprès de l'Association du Pays Bruche Mossig Piémont au 03 88 97 47 96.*

Prochainement... Rencontres de l'ORIV avec **Michel WIEVIORKA** à partir de son ouvrage « La tentation antisémite »

■ **Conférence de presse** pour la diffusion de « Etrangers et immigrés en Alsace – Guide pour comprendre et agir », le vendredi 14 octobre 2005...

ZOOM DU MOIS...

LOLF : OBLIGATION DE RESULTATS ET PLUS SEULEMENT DE MOYENS

Le 1er janvier 2006 entrera en vigueur la réforme budgétaire, avec la mise en œuvre de la LOLF (Loi Organique portant réforme des Lois de Finance). Ceci va avoir des **effets importants sur la gestion de l'Etat**. Pour faire court, on passe en fait d'une **culture de moyens à une culture de résultats**. Concrètement cela signifie que les budgets ministériels devront avoir une déclinaison en « programmes ». Chaque programme relève d'objectifs précis, fait référence à des indicateurs opérationnels et fixe des obligations. La **politique de la ville** relève dorénavant de **quatre programmes** : rénovation urbaine, équité sociale et territoriale, aide à l'accès au logement et développement et amélioration de l'offre de logement.

Pour aller plus loin : www.minefi.gouv.fr/lolf

ANRU : 129 PROJETS VALIDES EN COMITE D'ENGAGEMENT

L'ANRU (Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine) a été créée par la loi du 1er août 2003, qui vise à réduire les inégalités dans les Zones Urbaines Sensibles (ZUS). Elle est chargée de la **mise en œuvre du Plan National de Rénovation Urbaine**.

Cette agence vise à simplifier et accélérer les démarches des collectivités locales et des organismes HLM portant des projets de rénovation urbaine dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville (ZUS). Son premier conseil d'administration s'est tenu en juin 2004. Depuis lors, **129 projets** sont passés en conseil d'engagement dont un seul pour le territoire alsacien, à savoir celui relatif au **quartier du Neuhof à Strasbourg**. La majorité des projets soumis pour financement à l'ANRU relèvent de territoires en politique de la ville, mais d'autres peuvent en proposer dans la mesure où ce qui prévaut c'est la pertinence de ceux-ci en terme de rénovation urbaine. A travers les projets, il s'agit à la fois de :

- **réinsérer les quartiers dans la ville**, par des actions sur le désenclavement physique, par la diversification de l'habitat et par la diversification des fonctions,
- **permettre un projet urbain complet** intégrant des interventions sur le logement, les aménagements nécessaires à la restructuration du quartier, les équipements publics...

Le 1^{er} rapport d'activités de l'ANRU vient de paraître, il est téléchargeable sur : www.anru.fr

ZOOM DU MOIS

Introduction

Deux lois marquent l'action en direction des territoires et des populations rencontrant des difficultés dans le domaine de l'emploi, du logement, de la précarité, de l'égalité... Il s'agit de :

- la **loi de programmation et d'orientation sur la rénovation urbaine** qui occupait la scène (loi du 1er août 2003),
- la **loi de programmation de la cohésion sociale** du 18 janvier 2005.

Ces textes sont à l'origine de nombreuses transformations dans le paysage de la politique de la ville : création de l'ANRU (Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine), relance des Zones Urbaines Sensibles, réforme de la Dotation de Solidarité Urbaine...

Au-delà, c'est la forme prise par l'action de l'Etat qui connaît de **profondes mutations**. Le rapport entre l'Etat et les collectivités (quelque soit le niveau considéré : local, départemental et régional) évolue fortement avec une **délégation de plus en plus forte de l'Etat** à ces différents niveaux et un mode de relation différent. Ainsi, et on s'en aperçoit à travers les démarches proposées (plans territoriaux de prévention et de lutte contre les discriminations...), l'Etat s'inscrit dans une **logique d'appel à projet**. Cela instaure une **dynamique concurrentielle entre les communes** et suppose, par ailleurs, que les communes répondent à l'appel à projet, c'est-à-dire qu'elles aient eu connaissance de celui-ci, qu'elles aient conscience des difficultés sur leurs territoires et enfin qu'elles aient la possibilité de répondre aux exigences de cet appel d'offre. Ces constats semblent aller dans le sens d'une évolution de l'Etat : passage d'un Etat "animateur" à un **Etat garant de la solidarité nationale** (intervention dans un souci d'équilibrage), mais dans une position plutôt d'incitateur. Dans le même temps, l'Etat se repositionne plus fortement sur quelques domaines régaliens où il joue un rôle fort de décideur dans une logique très centralisée (exemple : le domaine de l'accueil, mais aussi sous certaines formes de la santé...).

2005 : Mise en oeuvre du plan de cohésion sociale

« Le plan de cohésion sociale a pour mission de redonner à chacun la possibilité de vivre dignement au sein de notre communauté nationale [...] » Jean-Louis BORLOO. Le contenu du plan de cohésion sociale avait été présenté, le 30 juin 2004, en Conseil des Ministres, par Jean-Louis BORLOO, Ministre de l'Emploi, du Travail et de la Cohésion sociale.

L'objectif du plan de cohésion sociale est d'apporter une **réponse globale aux inégalités croissantes** (qu'elles soient d'ordre professionnel, social ou encore territorial) et d'agir pour « **reconstruire la cohésion sociale** ».

Le plan repose sur **trois pôles** qui constituent les domaines prioritaires et simultanés d'intervention pour rétablir la cohésion sociale : **l'emploi, le logement et l'égalité des chances en matière de logement, d'école mais aussi de territoire**. Ils se déclinent en **20 programmes**. L'emploi regroupe quelques onze programmes portant sur la création de maisons de l'emploi, le renforcement de l'accompagnement des jeunes en difficulté et sans qualification via les missions locales et PAIO, le développement de l'apprentissage, le développement des services aux particuliers... Le logement repose sur trois programmes, portant sur le développement de la production de logements sociaux, la mobilisation du parc privé ou encore le renforcement de l'accueil et de l'hébergement d'urgence. Enfin l'égalité des chances donne lieu à six programmes permettant d'agir dans le domaine scolaire par la création d'équipes de réussite éducative, la création de pôle d'excellence éducative, la refonte de la Dotation de Solidarité Urbaine dans un souci de plus de solidarité entre les territoires, les chartes territoriales de cohésion sociale, la rénovation de l'accueil des primo-arrivants ou encore la création de la HALDE.

La mise en œuvre de ce **plan repose sur la loi de programmation de la cohésion sociale** votée le 18 janvier 2005 (engagement des financements sur 5 ans). 2005 est donc l'année de mise en œuvre de ce plan.

De fait de nombreux programmes ont fait l'objet récemment de concrétisation (se référer au n° 18 d'Actu sur... l'intégration et la ville concernant la création de l'ANAEM ou encore aux n°5 et 10 concernant la HALDE).

Ce dossier se propose de faire un **zoom sur certains de ces programmes** ayant une déclinaison plus particulière dans les territoires relevant de la politique de la ville, sachant que le plan de cohésion sociale concerne tout le territoire national. Certains programmes visant plus particulièrement l'égalité des chances sur un plan territorial ont de fait un impact plus fort dans les territoires en « difficultés ».

Pour aller plus loin : Le gouvernement rend compte des avancées du plan de cohésion sociale par l'édition, chaque mois, d'une lettre à consulter sous www.cohesionsociale.gouv.fr. Par ailleurs à l'échelle régionale, une lettre est également diffusée sur www.bas-rhin.gouv.fr pour rendre compte des actions mises en œuvre.

Charte territoriale de cohésion sociale

Une circulaire du 11 mai 2005 apporte des recommandations pour l'élaboration de ces chartes (elle s'appuie notamment sur les enseignements issus des Programmes Sociaux de Territoires, cf. n° 7 d'Actualité sur ... l'Intégration et la Ville). Elle fait suite à un courrier, envoyé début février 2005, invitant les Préfets en lien avec les élus des différentes collectivités (Conseil Régional, Conseil Général, Communes, EPCI) à signer ces chartes.

Elles consistent en une **déclinaison locale du plan de cohésion sociale**. De ce fait, elles portent sur les thématiques relevant de ce champ : l'emploi, le logement, l'insertion, l'accompagnement éducatif...

Elles **rendent compte des engagements** des uns et des autres au regard de cet objectif et permettent la **concrétisation du partenariat** nécessaire à l'action dans ce domaine. L'objectif des ces chartes est d'inscrire et de structurer le partenariat dans un souci de cohérence et une logique de complémentarité. Des crédits d'ingénierie sont disponibles pour élaborer ces chartes, sachant que les crédits de fonctionnement nécessaires à la mise en œuvre seront mobilisés sur les crédits déconcentrés. Le territoire de signature des chartes peut être régional, départemental ou infra-départemental.

Ces chartes pourront être mises en place sur des **territoires politiques de la ville mais pas exclusivement**. Des chartes locales pourront voir le jour en lien avec des opérations de rénovation urbaine.

Pour aller plus loin : Texte et documents disponibles sur le site documentaire de la Délégation Interministérielle à la Ville (DIV) : <http://i.ville.gouv.fr/>

Programme et Equipes de réussite éducative

Lancé en avril 2005 et ayant fait l'objet d'une présentation en Conseil des Ministres le 25 août 2005, la mise en place de ce programme repose sur plusieurs constats :

- l'école joue un rôle important dans le domaine de l'action éducative mais pas suffisant,
 - de nombreuses actions préexistent (CEL, PEL, CLAS, Ecole ouverte, CET...).
- Toutefois, les **difficultés subsistent** et certains enfants ne s'inscrivent pas dans des parcours de réussite.

Le public visé par ce programme sont les **enfants fragilisés** ayant besoin d'une **aide et d'un accompagnement** ou ceux ayant besoin de s'inscrire dans un parcours de réussite éducative. Il ne s'agit pas d'un dispositif mais d'un **moyen de mobiliser les acteurs** (professionnels, associatifs...) au service d'enfants et d'adolescents rencontrant des difficultés sur le plan éducatif. « Il s'agit d'apporter un soutien individualisé et personnalisé aux jeunes en fragilité en prenant en compte la globalité de leurs difficultés scolaires, sanitaires et sociales ». A travers les programmes de réussite éducative, il s'agit de mettre à disposition, des partenaires locaux, de **nouveaux moyens souples**. Le mode d'intervention consiste, **hors temps scolaire**, dans la prise en charge individuelle et collective d'enfants et d'adolescents (préalablement identifiés) dans une logique de suivi individualisé. Il s'agit donc de constituer une **équipe** (dite équipe de réussite éducative) **pluridisciplinaire**, regroupant des professionnels du social, de l'éducatif, du sanitaire (psychologue, éducateur, orthophoniste, intervenants culturels...), pouvant intervenir dans ce cadre. **Voir suite colonne ci-contre**

Suite...

Ce travail se fait en **lien avec les parents** dans la mesure où il s'agit de les aider à exercer pleinement leur mission.

Les territoires d'intervention sont prioritairement les **Zones Urbaines Sensibles**, les zones et **réseaux d'éducation prioritaire** et les territoires en grande **fragilité économique et sociale**. Le projet de réussite éducative est élaboré localement à partir d'un **diagnostic** permettant de cerner les enfants concernés. Ce projet doit être porté par une structure support (CCAS, Caisse des Ecoles, GIP ...) et précise la composition de l'équipe qui va assurer le suivi. Une fois validé le projet reçoit un financement (500 000 euros en moyenne). Des **indicateurs** doivent être mis en place afin d'en permettre une **évaluation annuelle**. Les dossiers doivent être transmis à la DIV avec avis du préfet et de l'inspecteur d'académie. La validation du projet donne lieu à la signature d'une convention.

Sur le plan régional, seule la **Ville de Mulhouse** est pour l'instant engagée dans une telle démarche (au total 185 communes concernées).
Pour aller plus loin : Texte et documents disponibles sur les sites suivants : <http://i.ville.gouv.fr/> et www.ville.gouv.fr/

LA POLITIQUE DE LA VILLE... APRES 2006

Le sénateur Pierre ANDRÉ avait été missionné, par le gouvernement, pour produire un rapport sur « **l'avenir des contrats de ville** » qui a été présenté au Sénat le 15 juin 2005. Compte tenu de l'échéance prochaine des contrats de ville (fin 2006) il s'agissait de réfléchir aux **perspectives de contractualisation entre l'Etat et les collectivités**. Cette réflexion est d'autant plus importante que le contexte est marqué par une nouvelle répartition des rôles et compétences. Le rapport repose sur trois volets : Il rappelle les principes « originels » qui fondent la politique de la ville ; il fait un bilan des contrats de ville 2000-2006 ; il rend compte d'un certain nombre de propositions.

Dès l'introduction, sont mis en avant les **nombreux changements** qui ont affecté la **politique de la ville** depuis deux ans mais aussi l'absence de lien entre ceux-ci et les contrats de ville. Le **bilan est mitigé**. Ainsi, l'auteur souligne les avancées et points positifs de la politique de la ville comme la mobilisation des acteurs, la création de nouvelles formes de partenariat, le travail des associations ou encore l'adaptation des politiques publiques aux territoires. Mais, il relève également des écueils notamment en terme de lisibilité, d'empilements des dispositifs, de démultiplication des actions et de difficile mobilisation des financements à une hauteur suffisante et dans des délais rapides.

Voir suite au dos...



ORIV

Suite : La politique de la ville... après 2006

Le sénateur Pierre ANDRÉ **ne réfute pas le principe de ce contrat**, mais propose de le **rénover** et de le **simplifier** dans la mesure où il considère qu'il est important qu'existe une politique contractualisée entre l'Etat et les collectivités. « L'effort de solidarité nationale et de mobilisation financière en faveur des territoires les plus en difficultés doit impérativement être maintenu tant la situation de ces quartiers n'est pas acceptable » (page 6). Il plaide pour un **maintien du principe et des financements d'une politique territorialisée en accroissant le rôle de la collectivité dans le pilotage de celle-ci**.

Plusieurs éléments peuvent être retenus :

- la durée de ces contrats serait de six ans afin de correspondre à celle des mandats municipaux sachant que la collectivité est l'interlocuteur majeur,
- le territoire d'intervention reste le quartier mais doit s'articuler à une approche globale à l'échelle de l'agglomération (« penser global, agir local »),
- une mise en œuvre d'actions plus concrètes,
- les financements croisés sont écartés au profit d'une contractualisation recentrée au niveau de l'Etat et des intercommunalités,
- les nouveaux contrats porteraient principalement sur l'accompagnement social des populations dans la mesure où d'autres dispositifs permettent d'agir sur les autres volets (ANRU...).

Le rapport met également en avant le **rôle central des associations** dans ce domaine et souligne la nécessité de conforter et renforcer leur rôle en facilitant leur action (pluri-annualité des financements, simplification des procédures...).

Lors d'une conférence de presse le 12 juillet 2005, Jean-Louis BORLOO a fait part de son intention de se rallier aux propositions de ce rapport.

Pour aller plus loin : « Contrat de ville : rénover et simplifier », rapport d'information au sénat n°402 réalisé par Pierre ANDRÉ, sénateur, juillet 2005, 54 pages, téléchargeable sur : <http://www.senat.fr/rap/r04-402/r04-402.html>

CENTRE DE DOCUMENTATION

ATLAS DE L'IMMIGRATION

Agir sur les représentations nécessite de diffuser des connaissances. Conscient de cet enjeu, le Fonds d'Action et de Soutien pour l'Intégration et la Lutte contre les Discriminations (FASILD) a signé une convention avec l'INSEE pour exploiter les données, relatives aux immigrés, issues du recensement général de la population de 1999. Ce partenariat inédit se décline à l'échelle régionale afin de permettre la publication d'un « Atlas des populations immigrées ». Il s'agit de **permettre d'inscrire ces immigrés dans l'histoire, de relever leur ancrage territorial**, de mettre en avant certains faits afin de **lever les fantasmes**. Conçues comme des **outils de compréhension et de connaissances**, ces publications visent à éclairer les débats. A partir de données quantitatives objectives, ces atlas rendent compte des conditions de vie des immigrés dans le domaine du travail, du logement et présentent leurs caractéristiques socio-démographiques. Celui relatif à l'Alsace, permet ainsi de mettre en avant le fait qu'il s'agit de la cinquième région de France pour l'importance de la population immigrée, qui représente quelques 150.000 personnes. Ces immigrés sont principalement originaires de Turquie, mais aussi d'Allemagne et, dans une moindre mesure, du Maroc, d'Algérie ou encore d'Italie. Plus souvent actifs et propriétaires que lors du recensement précédent (celui de 1990), ils continuent à rencontrer des difficultés qui les singularisent d'autres populations.

Pour aller plus loin : Atlas des populations immigrées, in Chiffres pour l'Alsace, n°8, juin 2005, 31 pages. Disponible auprès de l'INSEE - Alsace

Observatoire Régional de l'Intégration et de la Ville
1 rue de la course • 67000 Strasbourg
tél: 03 88 14 35 89 • fax: 03 88 21 98 31
mel: oriv.alsace@wanadoo.fr • site: www.oriv-alsace.org

NOUVEAUTES

OUVRAGES

Association Génériques, **Les étrangers en France : Guide des sources d'archives publiques et privées XIXème-XXème siècles – Tome IV**, Paris, Génériques - Direction des Archives de France, 2005, 883 p.

BLANCHARD Pascal, BANCEL Nicolas, LEMAIRE Sandrine, **La fracture coloniale : La société française au prisme de l'héritage colonial**, Paris, La Découverte, 2005, 312 p. (Cahiers libres)

Collectif, **Discrimination positive, Pouvoirs**, n°111, novembre 2004, 223 p.

Forum réfugiés, **L'asile en France et en Europe : Etat des lieux 2005 – IVème rapport annuel**, Lyon, Forum Réfugié, 2005, 190 p.

Ministère de la Justice, Ministère de l'Emploi, **Les acquisitions de la nationalité française en 2003**, Paris, Direction de la Population et des Migrations, mai 2005

Pays et Quartiers d'Aquitaine, **Observer n'est pas jouer ! – Le dossier**, Bordeaux, PQA, été 2005, 120 p. (Horizons aquitains)

PERIODIQUE

Collectif, **Femmes dans la migration, Migrations société**, vol. 17, n°99-100, mai-août 2005, 267 p.

Au sommaire notamment : Migration post-coloniale : le renouvellement annoncé de l'oppression féminine ? – Engagement associatif et reconnaissance institutionnelle : les prémisses d'une résistance féminine contrôlée ? – Préservation du fils, mariage binational, prostitution et commerce : vers une émancipation asservie ? – La migration peut-elle nous faire repenser les rapports sociaux de sexe ?

MOUVEMENT

■ Madame Anne-Marie CHARVET, a été nommée Déléguée interministérielle à la ville et au développement social urbain à compter du 22 août 2005, par décret du 28 juillet 2005. Elle remplace Madame Claude BREVAN. La nouvelle responsable de la DIV était préfète du Tarn-et-Garonne depuis février 2004.

Le Zoom du mois d'Actualités sur... l'intégration et la ville de septembre portera sur le thème du « LOGEMENT »

Directrice de publication : Murielle Maffessoli

Rédaction : Equipe de l'ORIV

Suivi et Contact : Diane Hässig